



Note de présentation brève et synthétique

Retraçant les informations financières essentielles du Budget Primitif 2024 et du Compte Administratif 2023 De la Commune des Contamines-Montjoie

(cf. Article 2313-DU CGCT)

*L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.
D'autre part, la loi NOTRE du 07 août 2015 prévoit, dans son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.
Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la commune.*

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION.....	2
2. PRESENTATION CONSOLIDEE DES BUDGETS.....	3
3. PRESENTATION DU BUDGET GENERAL	4
3.1. Evolution des grandes masses budgétaires.....	5
3.2. Section de fonctionnement	
3.2.1. Dépenses de fonctionnement.....	6
3.2.2. Recettes de fonctionnement.....	10
3.3. Section d'investissement	
3.3.1. Dépenses d'investissement.....	15
3.3.2. Recettes d'investissement.....	17
3.4. Encours de dette.....	18
4. PRESENTATION DES BUDGETS ANNEXES	20
4.1. Budget Eau et Assainissement.....	20
4.2. Budget Transport	23

1. INTRODUCTION

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le

ID : 074-217400852-20240328-DEL202419-DE



1.1. Le budget primitif

Le budget primitif (BP) retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année. Le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes de fonctionnement par rapport aux dépenses, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est, par nature, celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

1.2. Le compte administratif

Le compte administratif (CA) retrace l'ensemble des mouvements, c'est à dire l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées par la commune sur une année. Il doit être présenté au conseil municipal dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice, donc au plus tard le 30 juin de l'année suivante. Aux Contamines-Montjoie, le compte administratif de l'année N est généralement voté en même temps que le vote du budget primitif de l'année N+1.

1. Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur :

Le compte administratif se présente formellement de la même manière que le budget pour permettre des comparaisons. Il permet de contrôler la gestion de la commune et de vérifier que les dépenses annoncées lors du budget primitif sont bien celles réalisées. A ce titre, son examen constitue un acte majeur de la vie communale.

2. Le compte administratif dégage un résultat :

Le compte administratif présente les résultats comptables de l'exercice. Généralement il s'agit d'un résultat excédentaire en section de fonctionnement et d'un besoin de financement pour la section d'investissement. Une fois le compte administratif voté, le conseil municipal vote une délibération d'affectation des résultats, qui sont intégrés au budget de l'année suivante. Le résultat de la section de fonctionnement sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

3. Le compte administratif doit être en concordance avec le compte de gestion. Parallèlement, le comptable public, chargé d'encaisser les recettes ordonnancées par le Maire, élabore le compte de gestion qui doit exactement concorder avec le compte administratif.

2. PRESENTATION CONSOLIDEE DES BUDGETS

La commune des Contamines-Montjoie dispose de 3 budgets :

- Le Budget Général qui est le budget principal de la collectivité,
- Le Budget Annexe « Eau et Assainissement », qui retrace les opérations liées à la gestion du service d'alimentation en eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées,
- Le Budget Annexe « Transport », qui retrace le service des navettes ski bus durant la saison.

Le montant cumulé de ces 3 budgets est de **25 293 709 €** en dépenses et en recettes pour le BP 2024.

		Dépenses 2024	Recettes 2024
TOUS BUDGETS BP 2024	Section de fonctionnement	11 540 242,00	11 540 242,00
	Section d'investissement	13 753 466,75	13 753 466,75
	TOTAL TOUS BUDGETS	25 293 708,75	25 293 708,75

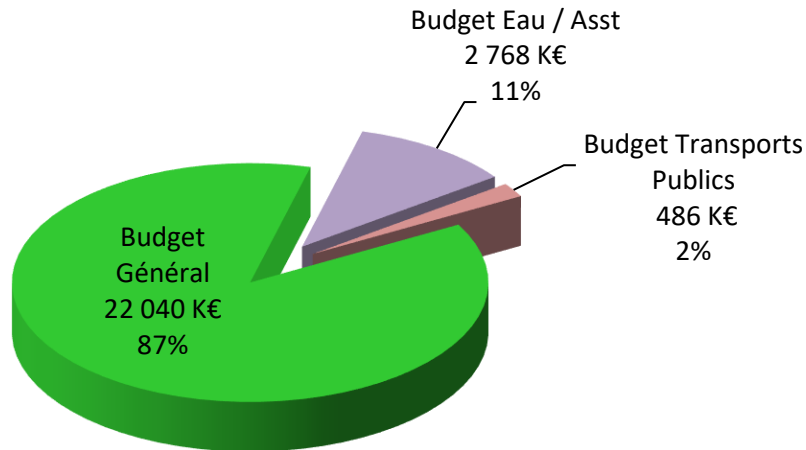
Ces montants consolidés se décomposent comme suit :

		Dépenses 2024	Recettes 2024
BUDGET GENERAL BP 2024	Section de fonctionnement	10 100 242,00	10 100 242,00
	Section d'investissement	11 939 480,37	11 939 480,37
	TOTAL BUDGET GENERAL	22 039 722,37	22 039 722,37

		Dépenses 2024	Recettes 2024
BUDGET EAU ASSAINISSEMENT BP 2024	Section d'exploitation	954 000,00	954 000,00
	Section d'investissement	1 813 986,38	1 813 986,38
	TOTAL BUDGET EAU ASST	2 767 986,38	2 767 986,38

		Dépenses 2024	Recettes 2024
BUDGET TRANSPORT BP 2024	Section de fonctionnement	486 000,00	486 000,00
	Section d'investissement	0,00	0,00
	TOTAL BUDGET TRANSPORT	486 000,00	486 000,00

Présentation consolidée tous budgets BP 2024



3. PRESENTATION DU BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE

Le BP 2024 du budget général a été établi selon les principes suivants :

- La mise en place de la **nomenclature M57** au 1^{er} janvier 2024, avec le choix d'un plan de compte développé.

Pour la fiscalité :

- Une prévision d'**augmentation des bases fiscales de 3,9 %** conformément à la Loi de Finances pour 2024,
- Le maintien **des taux d'imposition** de 2023,
- La mise en place de la **surtaxe de taxe d'habitation sur les résidences secondaires** au taux de 30 % comme voté en conseil municipal du 21/09/2023.

Pour les charges de fonctionnement :

- Une **augmentation des charges à caractère général** (+20% par rapport au réalisé 2023) en partie liée à l'augmentation attendue des coûts de l'énergie (carburant, combustibles, fluides divers) et à la location de la patinoire pour la saison 2023-2024.
- Une **augmentation des charges de personnel** (+10%) intégrant les augmentations réglementaires, les mouvements de personnel et des créations de postes.

Concernant les investissements :

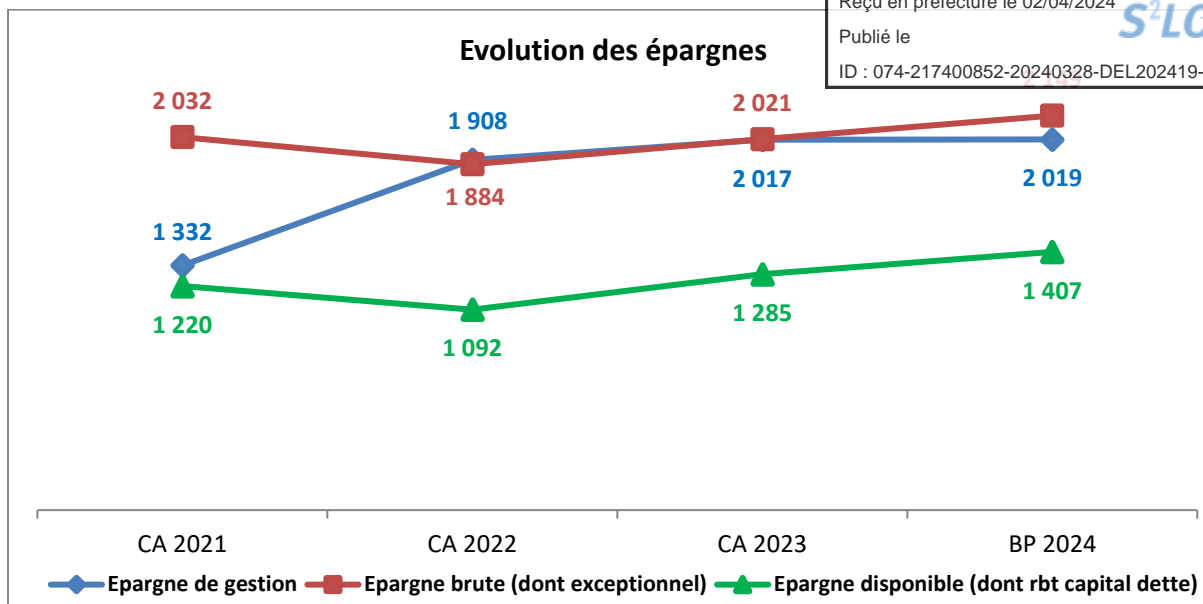
- Un **niveau élevé de dépenses d'équipement** (6,8 M€) pour engager la réalisation de projets et soutenir l'activité économique.
- Le **recours à l'emprunt** pour un montant de 1,1M€ afin de financer les projets d'investissements.

3.1. EVOLUTION DES GRANDES MASSES BUDGETAIRES

Equilibres financiers	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024
FONCTIONNEMENT				
RECETTES DE GESTION COURANTE	5 943 222	7 134 506	7 825 915	8 283 166
Impôts directs et indirects (<i>Chapitre 73</i>)	4 598 938	5 301 081	5 941 535	6 411 303
DGF dotations et participations (<i>Chapitre 74</i>)	730 480	724 516	765 697	715 363
Produits des services (<i>Chapitre 70</i>)	468 477	404 683	407 685	696 050
Autres produits gestion courante (<i>Chapitre 75</i>)	141 621	683 820	702 608	453 450
Atténuation de charges (<i>Chapitre 013</i>)	3 707	20 406	7 308	7 000
Reprises sur provisions (<i>Chapitre 78</i>)	0	0	1 082	0
DEPENSES DE GESTION COURANTE	4 610 886	5 226 254	5 809 238	6 264 242
Charges de Personnel (<i>Chapitre 012</i>)	1 604 060	1 662 151	1 751 946	1 924 299
Charges à caractère général (<i>Chapitre 011</i>)	925 366	1 171 036	1 389 639	1 663 353
Atténuation de produits (<i>Chapitre 014</i>)	326 178	431 977	483 604	525 000
Autres charges de gestion courante (<i>Chapitre 65</i>)	1 755 282	1 954 889	2 184 049	2 125 290
Dépenses imprévues (et provisions risques)	0	6 202	0	26 300
EPARGNE DE GESTION	1 332 336	1 908 252	2 016 677	2 018 924
Intérêts de la dette	246 753	226 909	207 923	193 000
Produits financiers	323 677	323 675	323 680	323 680
Produits exceptionnels	628 521	21 700	14 377	0
Charges exceptionnelles	6 178	142 756	126 237	1 000
EPARGNE BRUTE	2 031 603	1 883 962	2 020 574	2 148 604
INVESTISSEMENT				
Remb. Capital de la dette	811 738	792 119	736 045	742 000
EPARGNE DISPONIBLE	1 219 865	1 091 843	1 284 529	1 406 604

L'examen de l'évolution des épargnes sur les exercices budgétaires 2021 à 2024 permet l'analyse suivante :

- Une **maitrise de l'épargne de gestion** (recettes courantes – charges courantes) qui reste stable entre 2023 et 2024 malgré une forte évolution des recettes (hausse de la fiscalité liée à la mise en place de la surtaxe de THRS + 500 K€) et des dépenses (charges à caractère général +274 K€ et charges de personnel +172 K€),
- Une **hausse de l'épargne brute** (épargne de gestion déduction faite des intérêts de la dette et des éléments exceptionnels) directement liée à la baisse des charges exceptionnelles (fin du paiement de l'indemnité à Quanim en 2024 -125 K€),
- Une **hausse correspondante de l'épargne disponible, c'est-à-dire de la capacité d'autofinancement (CAF nette)** déduction faite du remboursement du capital de la dette.



3.2. BUDGET GENERAL – SECTION DE FONCTIONNEMENT

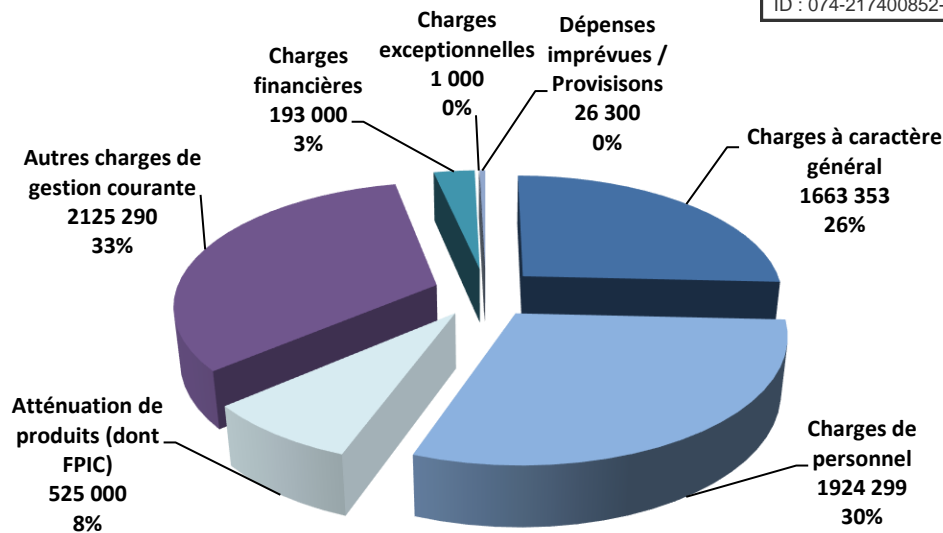
Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour le **BP 2024**, le montant des dépenses et recettes de la section de fonctionnement s'élève à **10 100 242 €** et se répartit comme suit :

3.2.1. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Art.	Chapitre	BP + DM 2023	CA 2023	BP 2024
011	Charges à caractère général	1 514 000,00	1 389 638,99	1 663 353,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 848 031,00	1 751 945,53	1 924 299,00
014	Atténuations de produits	525 000,00	483 604,22	525 000,00
022	Dépenses imprévues	20 000,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	3 174 172,00	0,00	3 286 000,00
042	Opération d'ordre transfert entre sections	356 306,00	409 314,04	356 000,00
65	Autres charges de gestion courante	2 188 684,00	2 184 049,21	2 125 290,00
66	Charges financières	208 000,00	207 922,50	193 000,00
67	Charges exceptionnelles	132 000,00	126 237,30	1 000,00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	26 300,00	0,00	26 300,00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		9 992 493,00	6 552 711,79	10 100 242,00

Dépenses réelles de fonctionnement - BP 2024



Détail des dépenses – CA 2023 - BP 2024 – Section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux dépenses engagées pour la réalisation des services proposés à la population (fournitures - entretiens - maintenances nécessaires au maintien du patrimoine, alimentation de la restauration scolaire, fournitures et prestations pour les écoles maternelles et primaires, fêtes et cérémonies ...), les frais de personnel, les subventions accordées (associations), les participations aux structures partenaires (CCAS, EPCI), la subvention d'équilibre du budget annexe Transport, la prise en charge des secours sur pistes, les intérêts de la dette, le prélèvement par l'Etat du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communale (FPIC) et le virement en autofinancement à la section d'investissement.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent dans ce projet de budget primitif 2024 à **10 100 242 €**.

- **Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre de dépenses permet à la commune d'assurer son fonctionnement quotidien comme l'électricité, l'eau, le carburant, le combustible, l'achat de matériels, les réparations de voirie, l'entretien, les prestations de service, les fournitures techniques administratives ou scolaires, les honoraires et assurances, les secours sur pistes (qui font l'objet par ailleurs d'une refacturation constatée en recettes) etc.

Pour le **BP 2024**, par rapport au **CA 2023**, ces charges à caractère général sont prévues en **augmentation de 20%**, soit + 274 k€ en raison de :

- Les locations mobilières (+137 k€) comprenant notamment la location de la patinoire pour la saison 2023-2024 (+110 k€) ainsi que la location d'une chargeuse (+20k€).
- L'augmentation attendue sur les fluides et l'énergie (+50 k€),
- La hausse des honoraires, frais d'actes et contentieux (+26 k€),
- La hausse des dépenses d'entretien de voirie (+11 k€), de bâtiments divers (+10 k€),
- La restauration scolaire liée à la hausse des effectifs (+ 9,6 k€),
- Les versements à des organismes de formation (+9 k€).

- **Les charges de personnel (chapitre 012)**

Les charges de personnel et frais assimilés correspondent aux salaires versés par la commune aux agents titulaires et non-titulaires (contractuels, saisonniers), ainsi qu'aux charges salariales et patronales et contributions aux organismes sociaux (URSSAF, caisses de retraite, Pôle Emploi, organismes de formation CNFPT, médecine professionnelle, assurance statutaire, etc).

Les dépenses du chapitre 012 sont en augmentation maîtrisée **de 5% entre le CA 2022 et le CA 2023**, intégrant l'évolution naturelle des salaires et charges (GVT), ainsi que des recrutements sur des postes vacants en 2023.

Pour le **BP 2024**, l'augmentation est fixée à **+10% par rapport au CA 2023**, prenant en compte le GVT, les 5 points d'indices supplémentaires pour tous les agents ainsi que l'indemnité de résidence, les mouvements de personnel (impact en année pleine des recrutements 2023), des créations de poste, portant le total de la masse salariale et des frais associés (assurance statutaire, personnel extérieur, médecine professionnelle, etc.) à un montant de **1 924 299 €**.

A noter que l'ensemble des charges de personnel est supporté par le budget général, qui refacture au budget Eau et Assainissement la part des moyens humains qui lui est affectée.

- **Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)**

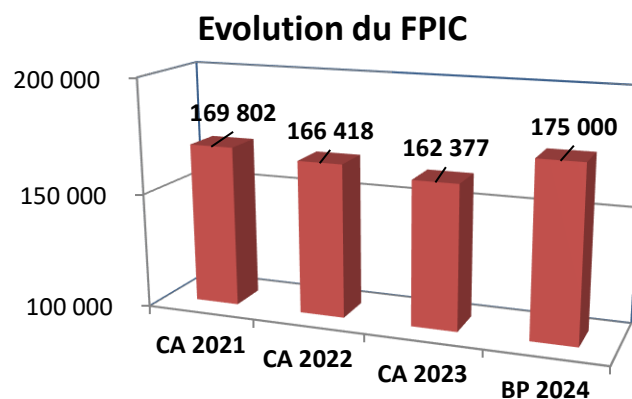
Au **CA 2023**, ce chapitre intègre les indemnités versées aux élus ainsi que les cotisations afférentes (119 k€), les subventions versées aux associations (76 k€) ainsi qu'aux structures partenaires (EPIC 1 284 k€, SDIS 141 k€, CCAS 1 k€), la subvention d'équilibre au budget annexe Transport (486 k€) ainsi que des charges diverses (informatique en nuage, services mutualisés, dérogations scolaires, créances irrécouvrables pour 86 k€).

Au **BP 2024**, globalement ces charges de gestion courante sont en **légère diminution** par rapport au **CA 2023** (-3%) suite notamment à la baisse de la subvention à l'EPIC de -7% (-84 k€).

- **Les atténuations de produits (chapitre 014)**

Ce chapitre comprend :

- La participation de la commune dans le dispositif du **Fonds national de péréquation des ressources (FPIC)** qui consiste pour l'Etat à prélever une partie des ressources de certaines collectivités disposant d'une certaine richesse fiscale (*potentiel financier agrégé par habitant supérieur à la moyenne nationale*), pour les reverser à des territoires moins favorisés. Au **CA 2023**, la commune a reversé 162 k€ à ce fonds. Il est prévu un montant de 175 k€ au **BP 2024**.



- Le reversement à l'EPIC de la **taxe de séjour** collectée (et cotisation de fonctionnement) pour 321 k€. Au **BP 2024**, ce montant est fixé à

- **Les Dépenses imprévues (chapitre 022)**

La gestion des dépenses imprévues est modifiée en M57. Celles-ci sont désormais possibles uniquement dans le cadre d'une autorisation de programme. Il n'y a donc pas de crédits prévus au **BP 2024**.

- **Les charges financières (chapitre 66)**

Les charges financières correspondent au remboursement des intérêts de la dette de la Commune. Ce montant est de 208 k€ au **CA 2023** ; il est porté à 193 k€ au **BP 2024** directement en lien avec l'amortissement de la dette de la commune, dont l'encours diminue au 31/12/2023.

- **Les charges exceptionnelles (chapitre 67)**

Les charges exceptionnelles regroupent l'ensemble des charges qui ne se rapportent pas à la gestion courante de la commune des Contamines-Montjoie. Il s'agit notamment des charges liées à l'annulation de titres sur exercices antérieurs.

Au **CA 2023**, on constate un montant de 126 k€ correspondant à la seconde moitié de l'indemnité exceptionnelle versée à l'opérateur immobilier QUANIM (125 k€) en lien avec le protocole transactionnel validé par le conseil municipal dans sa séance du 25 novembre 2021, ainsi que des régularisations de secours sur pistes (1,2 k€).

Suite au passage de la commune à la nomenclature M57 en 2024, les comptes 671... sont basculés sur des comptes 65.... Il n'y a donc pas de crédits prévus sur ce chapitre au **BP 2024**.

- **Les opérations d'ordre et de transfert entre les sections (chapitre 042)**

Le chapitre 042 correspond à des écritures d'ordre et de transfert entre section de fonctionnement et section d'investissement qui ne génèrent pas de mouvement de trésorerie.

Il s'agit principalement au **CA 2023** de :

- L'amortissement de subventions d'équipement versées par la commune (OPAC ZAC du Plane 6 k€, Fonds Région Unie 20 k€ et caserne du SDIS 1,8 k€), soit 28 k€ ;
- De l'étalement d'une recette exceptionnelle (indemnité de l'Etat sur la sortie d'un emprunt à risque) soit 324 k€ ;
- Des opérations de cessions d'actifs suite à la vente notamment de terrains et d'un véhicule (58 k€).

Ces dépenses de fonctionnement alimentent des recettes identiques en section d'investissement.

Un montant de 356 k€ est ainsi reconduit au **BP 2024**.

- **Les dotations aux amortissements et aux provisions (chapitre 68)**

Au **BP 2024**, une provision pour créances douteuses et litigieuses est inscrite pour un montant de 6,3 k€ à laquelle s'ajoute une provision supplémentaire de 20 k€ pour risque de contentieux. Ces provisions dites semi budgétaires ne sont pas compensées par des recettes identiques et constituent des charges pour le budget.

- **Le virement à la section d'investissement (chapitre 023)**

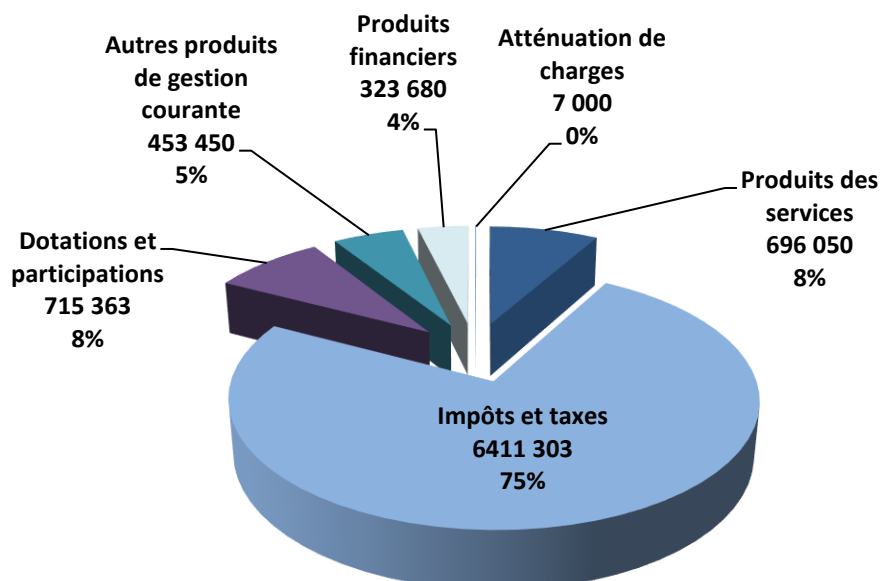
Le virement prévisionnel à la section d'investissement doit couvrir à minima le remboursement en capital des emprunts (742 k€) et assurer un autofinancement net pour financer une partie des investissements.

Ce montant total de 3 286 k€ en dépense de fonctionnement alimente une recette identique en section d'investissement (chap. 021).

3.2.2 RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Art.	Chapitre	BP + DM 2023	CA 2023	BP 2024
002	Excédent de fonctionnement reporté	2 037 622,80		1 493 396,18
013	Atténuations de charges	7 000,00	7 308,47	7 000,00
70	Produits des services	408 000,00	407 685,14	696 050,00
73	Impôts et taxes	5 788 000,00	5 941 535,09	6 411 302,82
74	Dotations, subventions et participations	684 202,20	765 696,75	715 363,00
042	Opération d'ordre transfert entre sections	0,00	53 116,84	
75	Autres produits de gestion courante	744 000,00	702 607,79	453 450,00
76	Produits financiers	323 668,00	323 680,02	323 680,00
77	Produits exceptionnels	0,00	14 376,51	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	1 082,06	0,00
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		9 992 493,00	8 217 088,67	10 100 242,00
SOLDE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		0,00	1 664 376,88	0,00

Recettes réelles de fonctionnement BP 2024



Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration scolaire, portage de repas, locations de salles ou bâtiments, redevance des délégations de services publics), aux impôts locaux et autres taxes, aux dotations versées par l'Etat ou d'autres collectivités et enfin à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent dans ce projet de budget primitif à **10 100 242 €** en équilibre avec les dépenses.

- **Les atténuations de charges (chapitre 013)**

Ce chapitre comprend les remboursements attendus sur les charges de personnel (assurance statutaire, indemnités journalières de la Sécurité Sociale) pour 7,3 k€ au **CA 2023**. Un montant de 7 k€ est prévu pour le **BP 2024**.

- **Les produits de services, du domaine et vente diverses (chapitre 70)**

Ce chapitre correspond aux participations facturées à la population et aux organismes divers pour les services rendus par la commune.

Un montant de 696 k€ est prévu au **BP 2024**, en forte augmentation par rapport au **CA 2023** (408 k€) suite au changement d'imputation des secours sur pistes (comptabilisés sur le chapitre 75 en 2023).

Ce chapitre comprend essentiellement :

- Les participations à caractère social : portage des repas à domicile, restauration scolaire, accueil périscolaire (95 k€ facturés en 2023, 91 k€ prévus au **BP 2024**),
- Les redevances d'occupation du domaine public (44 k€ réalisés en 2023 et 41 k€ prévus au **BP 2024**) : redevance du relais TDF (7 k€), redevance du Chalet du Lac (28 k€), et divers droits des terrasses (8,5 k€),
- Les remboursements de frais et de personnel du budget annexe Eau et Assainissement (160 k€ refacturés en 2023, et 180 k€ inscrit au **BP 2024** au titre du personnel mis à disposition + 30 k€ en 2023 et 2024 au titre de l'utilisation des véhicules) ainsi que les remboursements de personnel de l'EPIC (personnel de la garderie mis à disposition 75 k€ en 2023 et 70 k€ prévu au **BP 2024**),
- Divers autres droits pour 2,4 k€ au **CA 2023**, en prévision à 3,2 k€ au **BP 2024**,
- Les secours sur pistes pour 280 k€ prévus au **BP 2024**.

- **Les impôts et taxes (chapitre 73)**

Les impôts et taxes englobent les contributions directes et les autres impôts locaux.

Pour les contributions directes, le produit des 4 taxes locales - *c'est-à-dire la taxe d'habitation (TH), la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) et la cotisation foncière des entreprises (CFE)* - a été encaissé pour **4 408 k€** au **CA 2023**.

Produit fiscal perçu	2022	
Taxe Habitation (TH)	1 921 485	
Taxe Foncière Bâti (TFPB)	1 801 758	2 000 316
Taxe Foncière Non Bâti (TFPNB)	44 364	50 382
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	378 403	414 927
Rôles supplémentaires	6 337	171 357
Coefficient correcteur	-313 983	-338 285
Total	3 838 364	4 407 951

En 2024, les produits de la fiscalité sont prévus en augmentation en lien avec 2 évolutions importantes :

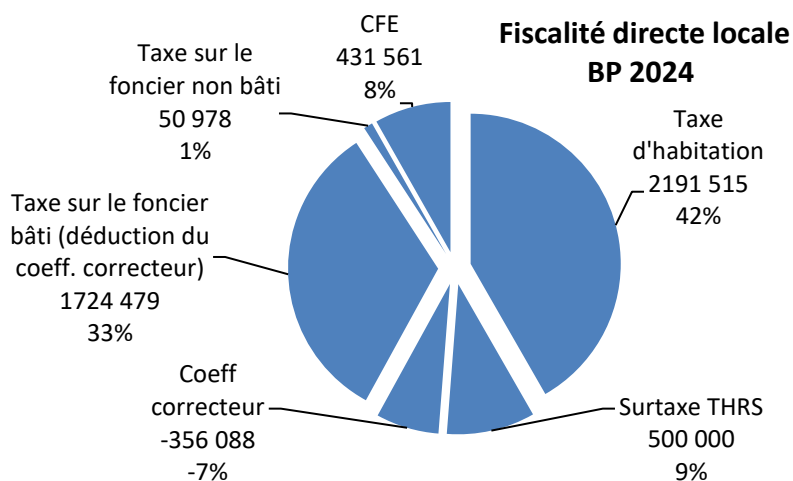
- Une prévision d'augmentation des bases fiscales de 3,9 % conformément à la Loi de Finances pour 2024,
- La mise en place, suite au classement de la commune en zone tendue, de la **surtaxe de taxe d'habitation sur les résidences secondaires** au taux de 30 % comme voté en conseil municipal du 21/09/2023. Un montant de 500 k€ a été inscrit au **BP 2024** par prudence.

A noter que les taux votés en 2023 sont maintenus en 2024.

	Taux 2023	Taux 2024
Taxe d'habitation (TH)	22,99 %	22,99 %
Taxe sur le foncier bâti (TFB)	27,41 %	27,41 %
Taxe sur le foncier non bâti (TFNB)	113,61 %	113,61 %
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	27,03 %	27,03 %

Le produit fiscal ainsi attendu et inscrit au **BP 2024** est de **4 899 k€**, détaillé comme suit :

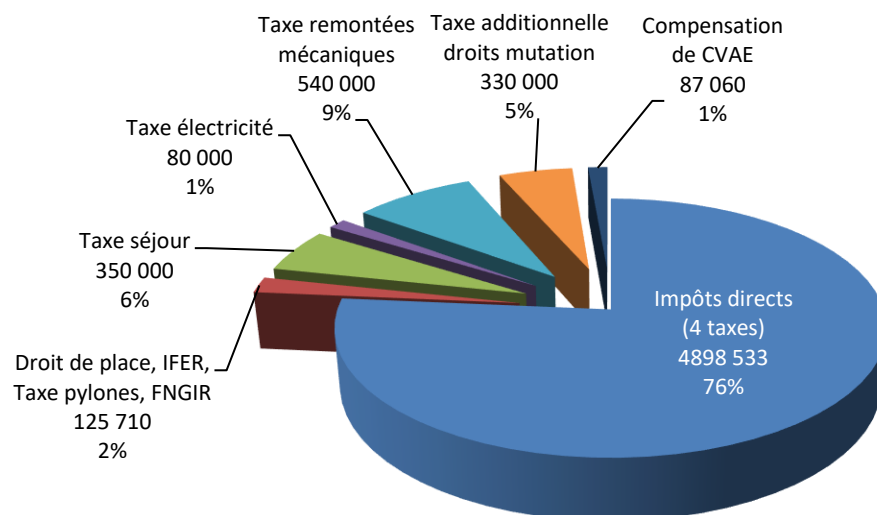
Bases fiscales revalorisées 3,9 %	Taux 2024	Produit estimé 2024
Taxe d'habitation	22,99 %	2 191 515
Foncier bâti	27,41 %	2 080 567
Foncier non bâti	113,61 %	50 978
CFE	27,03 %	431 561
<i>Coefficient correcteur</i>		-356 088
Produit fiscal estimé		4 398 533
Surtaxe de THRS	30,00 %	500 000
Produit fiscal attendu inscrit au BP 2024		4 898 533



Concernant la fiscalité indirecte : les autres impôts et taxes ont été perçus de **1 534 k€**, en hausse de +4,8% par rapport à l'exercice précédent. Ceux-ci comprennent :

- La taxe sur les remontées mécaniques (543 k€ perçus en 2023). **Au BP 2024**, il est prévu un maintien à 540 k€ suite au maintien d'une forte fréquentation touristique due en particulier au manque de neige dans les stations avoisinantes,
- La taxe additionnelle sur les droits de mutation (395 k€ en 2023). Cette taxe étant très aléatoire (en fonction des transactions immobilières sur la commune), il est prévu 330 k€ au **BP 2024** par prudence,
- La taxe de séjour (321 k€ en 2023), en forte hausse suite à une forte fréquentation touristique. Il est prévu 350 k€ au **BP 2024**, le montant étant ensuite reversé à l'EPIC,
- La Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) : 62 k€ en 2023, 80 k€ prévus au **BP 2024**,
- Une fraction de TVA en remplacement de la CVAE (87 k€ réalisés en 2023 et prévus en 2024),
- Diverses autres taxes (droits place, FNGIR, droits pylônes, IFER entreprises de réseaux) : 126 k€ réalisés en 2023 et le même montant prévu en 2024.

Fiscalité directe et indirecte BP 2024



- **Les dotations de l'Etat et autres participations reçues (chapitre 74)**

Ces ressources se composent principalement des allocations compensatrices de fiscalité directe, de la Dotation Globale de Fonctionnement de l'Etat et de subventions reçues qui ne concernent pas les équipements.

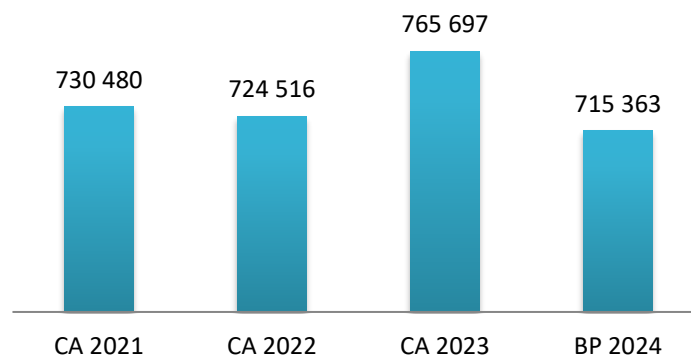
La DGF et la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) ont été perçues au **CA 2023** pour un montant de **416 k€** (371 k€ de dotation forfaitaire et 44 k€ de DSR), et sont estimées au **BP 2024** avec une baisse de 5 % par rapport à 2023, soit à **394 k€**.

Les allocations compensatrices correspondant à la compensation par l'Etat des exonérations de bases fiscales sur les établissements industriels (CFE) et des exonérations de taxe foncière sur le bâti (TFPB) sont constatées au **CA 2023** pour un montant significatif de **263 k€**. Le montant inscrit au **BP 2024** est en diminution de -6% (246 k€) suite à la notification reçue par l'Etat en début d'année.

Les autres participations encaissées au **CA 2023** (87 k€) correspondent au

- Les subventions de l'Etat pour 33 k€ en 2023 (dotation biodiversité 33 k€, indemnité policier municipal, protection des élus), prévus 32 k€ au **BP 2024**,
- Les subventions du Département pour 15 k€ en 2023 (fonds frontalier genevois 13 k€, ateliers numériques 2 k€), inscrit 15 k€ également au **BP 2024**,
- Les subventions diverses pour 39 k€ en 2023 (dotation pour les bibliothèques 8 k€, remboursement du SDIS sur les astreintes des employés communaux pompiers volontaires 3 k€, FCTVA sur le fonctionnement 4 k€, subvention pour l'entretien des sentiers 16 k€, participation aux projets culturels 4,5 k€), prévus 28 k€ au **BP 2024**.

Evolution des dotations et participations



- **Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)**

Les recettes de ce chapitre sont constatées pour un montant de 703 k€ au **CA 2023** :

- Les produits des immeubles (loyers appartements communaux, cabinet médical, local Les combettes, refuge des Prés, bureau des guides, loyer signal, locations de salle) soit **93 k€ au CA 2023** et **120 k€ prévus au BP 2024** (+25k€ correspondant à la réservation des terrains dans le cadre du projet hydroélectrique du Bon Nant) ;
- Les redevances d'énergie hydraulique (**79 k€ en 2023**) pour Tré la Tête et la centrale hydroélectrique du Bonnant). Il est prévu **90 k€ au BP 2024**.
- Les redevances des fermiers/concessionnaires : **233 k€ au CA 2023** dont 219 k€ pour la redevance SECMH, 11 k€ pour les délégataires du parc de loisirs NASH MOUNTAINS, 1 k€ pour EVASION NATURE CONCEPT et 2 k€ pour la redevance nordique ALPNUM de la saison 2021-2022 (seule la part fixe a été facturée suite au déficit du délégataire). Pour ces DSP, il est prévu un montant de **238 k€ au BP 2024**.
- Les autres produits de gestion courante et remboursements divers (**298 k€ au CA 2023**), correspondants essentiellement aux remboursements des frais de secours sur pistes (293 k€) et aux remboursements de charges locatives (5 k€). Au **BP 2024**, il est maintenu 5 k€ pour les remboursements des charges locatives. Les secours sur pistes sont désormais imputés sur le chapitre 70, ce qui explique la forte diminution sur ce chapitre entre 2023 et 2024.

- **Les produits financiers (chapitre 76)**

Cette recette correspond à l'écriture d'étalement de produit lié à l'indemnité perçue par l'Etat pour la sortie d'un emprunt structuré dit « à risque » : **324 k€**. Un montant identique est inscrit en dépense de fonctionnement. L'écriture est identique au **CA 2023** et au **BP 2024**.

- **Les produits exceptionnels (chapitre 77)**

Au **CA 2023**, un montant est constaté pour **14 k€**, correspondant au recouvrement après admission en non-valeur (1,8 k€), à des régularisations suite à des trop perçus, des différences de taux de change, des remboursements divers (7,8 k€) et à des ventes de parcelles et d'un véhicule (4,8 k€).

Suite au passage de la commune à la nomenclature M57 en 2024, les comptes 771... sont basculés sur des comptes 75... Il n'y a donc pas de crédits prévus sur ce chapitre au **BP 2024**.

- **Les reprises sur amortissements et provisions (chapitre 78)**

Au **CA 2023**, un montant est constaté pour **1,1 k€** correspondant à la reprise de provisions sur les créances douteuses.

3.3. BUDGET GENERAL – SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la commune.

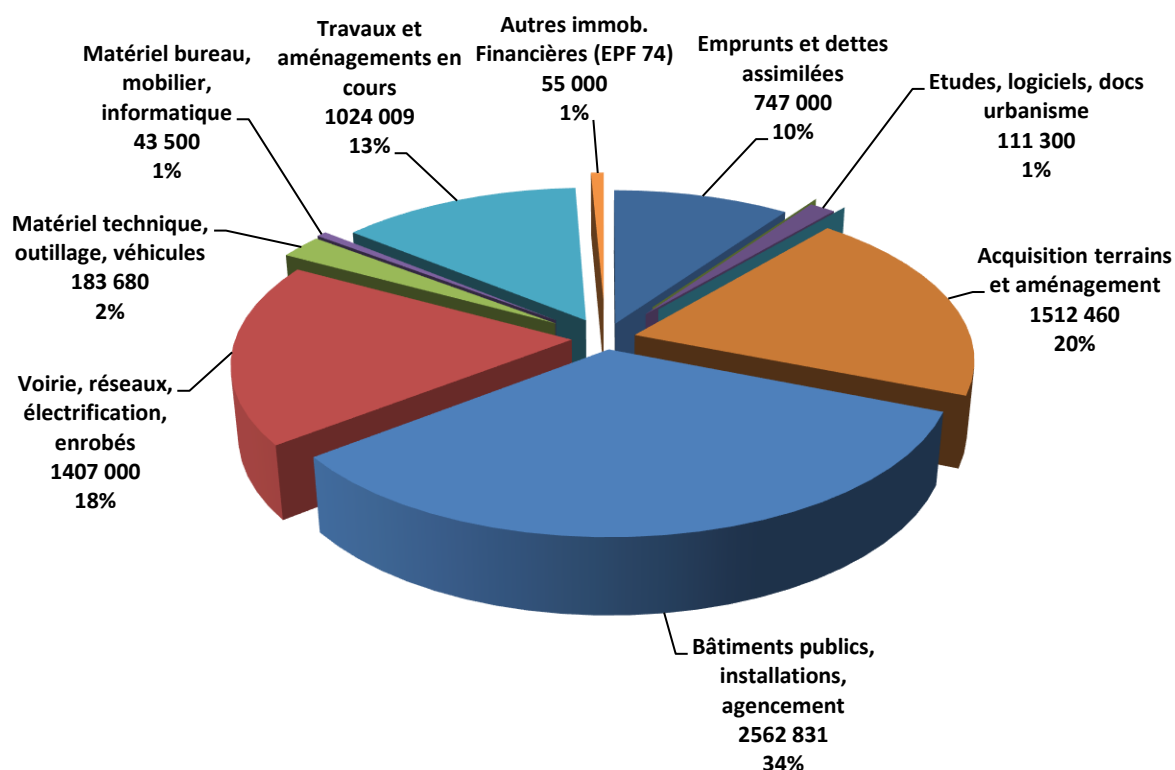
3.3.1. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le montant des dépenses et recettes de la section d'investissement s'équilibre pour le **BP 2024** à un montant de **11 939 480 €** et se répartit comme suit :

Art.	Chapitre	BP + DM 2023	CA 2023	BP 2024
001	Résultat d'investissement reporté	1 010 879,00		995 586,73
10	Dotations, fonds et réserve	10 000,00	9 066,59	0,00
13	Remb divers : Subventions	0,00	0,00	0,00
	RAR	37 462,90		37 462,90
020	Dépenses imprévues	18 174,09	0,00	0,00
040	Opération d'ordre transfert entre sections	0,00	53 116,84	0,00
041	Opérations patrimoniales	136 000,00	0,00	1 920 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	741 100,00	736 834,61	747 000,00
20	Immobilisations incorporelles	33 000,00	41 383,06	111 300,00
	RAR	28 967,60		18 125,40
204	Subventions d'équipements versées	5 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 384 168,00	1 152 091,60	5 709 471,00
	RAR	281 151,61		1 210 711,34
23	Immobilisations en cours	196 600,00	120 521,15	1 024 009,00
	RAR	36 208,80		110 814,00
27	Autres immo financières	82 000,00	81 452,91	55 000,00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		5 616 921,09	2 194 466,76	10 562 366,73
	RAR (opérations votées à poursuivre)	383 790,91		1 377 113,64
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT (dont RAR)		6 000 712,00	2 194 466,76	11 939 480,37

A noter le montant significatif des Restes à Réaliser (1 377 k€) qui ont été correspondants aux opérations votées, engagées mais non finalisées, à poursuivre sur l'exercice suivant.

Dépenses d'investissement BP 2024



Le **BP 2024** affiche un niveau important de dépenses d'équipement (**6 845 k€**) correspondant à :

- **La voirie et ses installations, l'enfouissement des réseaux électriques : 1 407 k€** (dont 100 k€ de sécurisation du carrefour Sous la Forêt de Tresse, 100 k€ de sécurisation piétons entre Echenaz et Armancette, 950 k€ d'enrobés incluant notamment la route du Plan du Moulin pour 600 k€ et la réfection de la voirie sur la traversée de Tresse 100 k€, 112 k€ pour l'enfouissement de réseaux électriques secteur de Tresse),
- **Les interventions sur les bâtiments et installations publics, l'aménagement des constructions : 2 563 k€** (dont 472 k€ sur la rénovation de l'Eglise de la Trinité, 408 k€ sur la construction d'un chalet multisport aux Praz, 550 k€ sur l'aménagement de l'espace loisirs des Loyers, 450 k€ sur la renaturation du parking de Notre Dame de la Gorge),
- **Des opérations d'aménagement de terrains et des acquisitions foncières et forestières : 1 512 k€** (dont 860 k€ pour le rachat à l'EPF du terrain Grange, 500 k€ pour la 1^{ère} tranche de la voie douce entre le Pont des Moranches et Notre Dame de La Gorge),
- **Des études, logiciels et documents d'urbanisme : 111 k€** (dont 40 k€ d'études diverses, 30 k€ de refonte du site internet et 25 k€ de modification du PLU),
- **Du matériel technique, outillages et des véhicules : 184 k€** (dont 32 k€ de matériel et 152 k€ de véhicules),
- **Du matériel de bureau et informatique, du mobilier : 44 k€**
- **La poursuite des travaux et aménagements en cours : 1 024 k€** (dont 1 006 k€ sur la renaturation du parvis de l'Eglise Sainte Trinité).

A ces dépenses s'ajoutent les autres dépenses d'investissement suivantes :

- **Le remboursement de la dette : 747 k€** (742 k€ de dette en capital, 5 k€ de dépôts et cautionnements),
- **Les autres immobilisations financières : 55 k€** (remboursement des dettes auprès de l'Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie EPF 74).

Des **opérations patrimoniales** sont également prévues au **BP 2024**, pour un montant de **1 920 k€**, identique en dépenses et en recettes d'investissement concernant la concession pour l'aménagement du centre (opérations de dation en paiement).

3.3.2. RECETTES D'INVESTISSEMENT

Art.	Chapitre	BP + DM 2023	CA 2023	BP 2024
001	Résultat d'investissement reporté			
021	Virement de la section fonctionnement	3 174 172,00		3 286 000,00
024	Produits de cession	112 000,00	0,00	1 390 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	356 306,00	409 314,04	356 000,00
041	Opérations patrimoniales	136 000,00	0,00	1 920 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserve	1 407 706,82	1 428 195,61	2 403 603,50
	dont FCTVA	128 636,00	129 428,01	145 000,00
	dont taxe aménagement	50 000,00	69 696,78	50 000,00
	dont affectation du résultat N-1	1 229 070,82	1 229 070,82	2 208 603,50
13	Subventions d'investissement reçues	643 929,00	370 379,38	1 314 780,00
	RAR	149 130,53		164 096,87
16	Emprunts et dettes assimilées	4 999,09	1 870,00	1 105 000,00
	RAR			
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
	RAR	16 468,56		
204	Remb. Subvention Fonds Région Unie	0,00	0,00	0,00
27	Remb. Fonds Solidarité Région	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		5 835 112,91	2 209 759,03	11 775 383,50
	RAR (subventions/emprunts votés mais non liquidés)	165 599,09		164 096,87
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT (dont RAR)		6 000 712,00	2 209 759,03	11 939 480,37
SOLDE DE LA SECTION INVESTISSEMENT		0,00	15 292,27	0,00

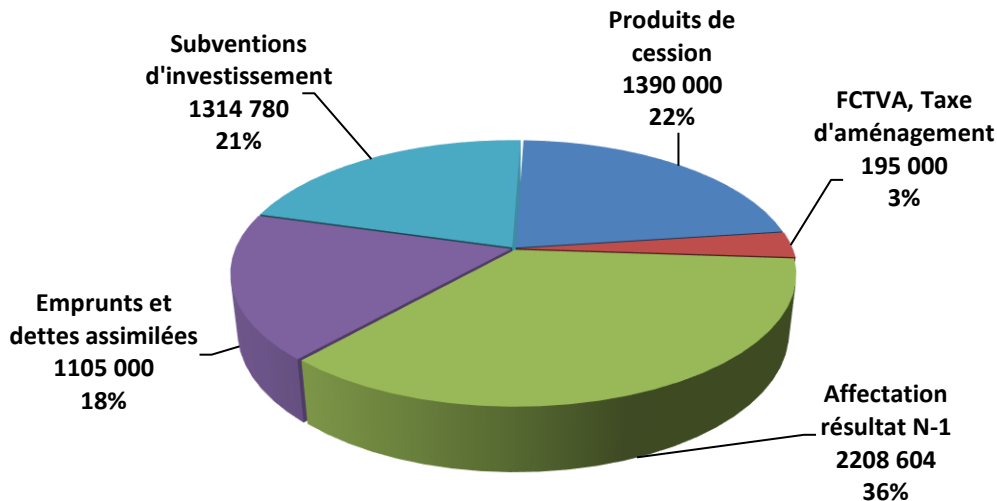
Le montant des Restes à réaliser (164 k€) à reporter dans le **BP 2024** correspond aux subventions accordées, et non versées, dont le montant doit être sollicité auprès des financeurs pour un encaissement dans l'exercice en cours.

Au **BP 2024**, les recettes d'investissement réelles mobilisées pour financer les investissements, sont :

- L'autofinancement issu du prélèvement sur la section de fonctionnement : 3 286 k€,
- Les produits de cessions, c'est-à-dire la vente de foncier : 1 390 k€ prévus (vente du terrain du Plane et parking copropriété Gruz),

- Les recettes propres : le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) versé par l'Etat (145 k€) et la taxe d'aménagement (50 k€),
- L'affectation de résultat 2023 permettant de couvrir le déficit d'investissement reporté corrigé du solde des restes à réaliser soit 2 209 k€,
- Les subventions d'investissement liées aux financements publics attendus sur les projets pour 1 315 k€,
- Le recours à l'emprunt pour un montant de 1 100 k€.

Recettes réelles d'investissement - BP 2024

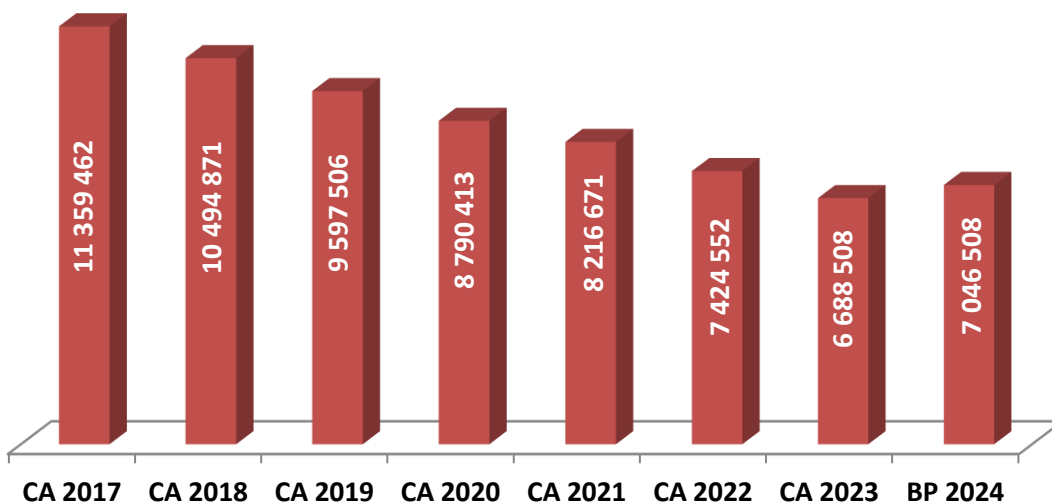


3.4. BUDGET GENERAL – ANALYSE DE L'ENDETTEMENT

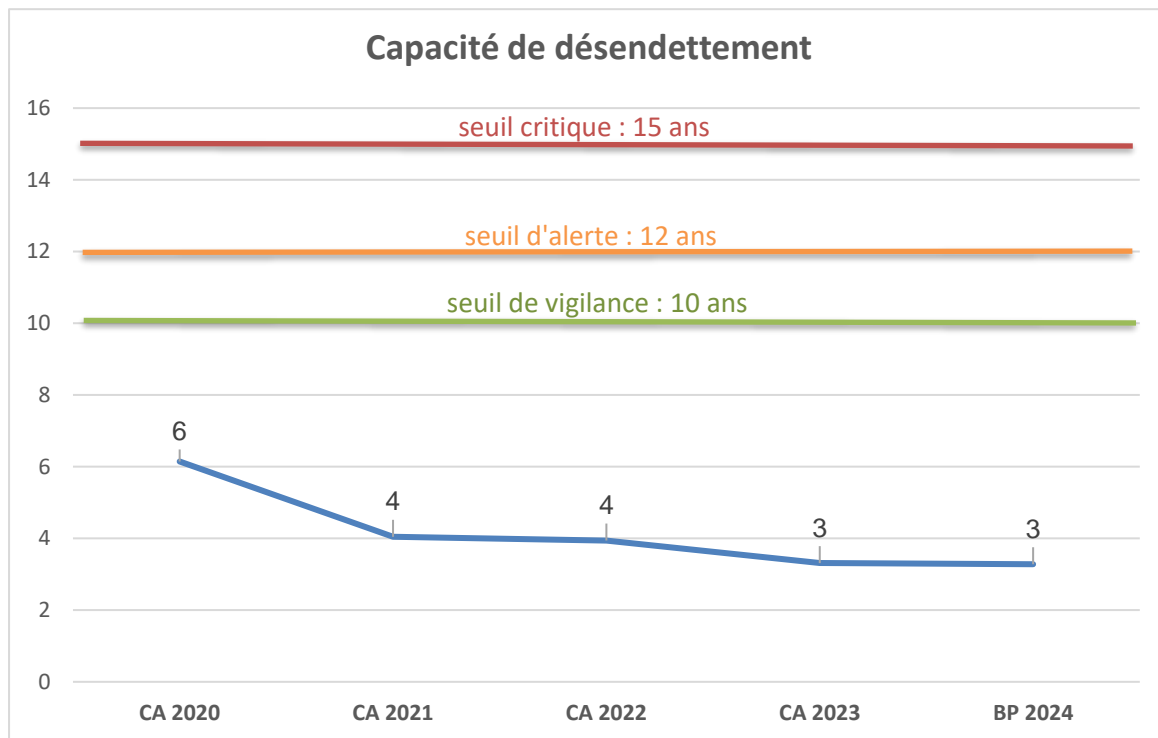
De 2017 à 2023, on constate une diminution régulière de l'encours de la dette, malgré un emprunt de 238 k€ en 2021 pour l'enfouissement des réseaux.

Au **BP 2024**, afin de financer la réalisation des nombreux projets envisagés, il est prévu de recourir à l'emprunt pour un montant de **1 100 k€**, portant ainsi le capital restant dû à **7 047 k€** à fin 2024.

Dette : Capital restant dû au 31/12



La capacité de désendettement, qui présente la durée théorique qu'il faudrait consacrer pour rembourser l'ensemble de sa dette si elle y consacrait toute son épargne, a diminué très légèrement entre 2023 et 2024 (environ 3 ans), mais reste toutefois bien en dessous du seuil de vigilance fixé à 10 ans.



	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024	Evol. BP 2024 / CA 2023
Dette : Capital restant dû au 31 décembre	8 790 413	8 216 671	7 424 552	6 688 508	7 046 508	5,4%
Epargne brute (dont exceptionnel)	1 430 579	2 031 603	1 883 962	2 020 574	2 148 604	6,3%
Durée théorique de remboursement (année)	6	4	4	3	3	-0,9%

4. PRESENTATION DES BUDGETS ANNUELS

4.1. BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Ce budget retrace les opérations liées à la gestion des réseaux d'eau et d'assainissement en termes de maintenance et d'entretien (section d'exploitation) comme de création ou de réhabilitation de réseaux (section d'investissement) sur le territoire communal.

DEPENSES D'EXPLOITATION

Au **BP 2024**, la section d'exploitation s'équilibre en recettes et dépenses à **954 000 €**.

Art.	Chapitre	BP + DM 2023	CA 2023	BP 2024
011	Charges à caractère général	459 000,00	428 470,47	459 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	160 000,00	159 561,02	180 000,00
022	Dépenses imprévues	9 000,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	585 658,00	0,00	45 000,00
042	Opération d'ordre transfert entre sections	225 420,00	219 732,98	250 000,00
65	Autres charges de gestion courante	5 000,00	2 345,05	3 500,00
66	Charges financières	17 000,00	16 386,53	14 500,00
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	591,22	1 000,00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	1 000,00	949,62	1 000,00
TOTAL DEPENSES EXPLOITATION		1 472 078,00	828 036,89	954 000,00

Les **charges à caractère général** sont constituées :

- Des dépenses courantes d'entretien et d'intervention sur les réseaux, réparations, analyses d'eau, frais d'énergie : 80 k€ réalisés en 2023 et 106 k€ prévus en 2024,
- Des frais administratifs (honoraires divers, téléphone, affranchissement) : 3,1 k€ en 2023, 3 k€ prévus en 2024,
- Des redevances perçues sur les factures et reversées à l'Agence de l'Eau : 108 k€ en 2023 et 100 k€ prévus au BP 2024,
- De la sous-traitance générale, c'est-à-dire les frais de participation au Syndicat Intercommunal de la Station d'Épuration (SISE) chargé du traitement des eaux usées des communes des Contamines-Montjoie, Saint-Gervais et Passy : 207 k€ en 2023 et 220 k€ prévus au BP 2024,
- Des remboursements de charges au budget général (utilisation des véhicules, ...) : 30 k€ réalisés en 2023 et prévus en 2024.

A noter que les **charges de personnel** font l'objet d'une refacturation par le budget général, s'agissant d'agents communaux qui ne sont que partiellement affectés au service Eau et Assainissement. Ces charges sont en augmentation (160 k€ en 2023, 180 k€ au BP 2024) pour tenir compte de la réalité de l'ensemble des services municipaux mis à disposition de ce budget (direction, services support et services techniques).

RECETTES D'EXPLOITATION

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le

ID : 074-217400852-20240328-DEL202419-DE



Art.	Chapitre	BP + DM 2023	CA 2023	BP 2024
002	Résultat de fonctionnement reporté	560 070,22		42 123,76
70	Produits des services	880 999,78	845 757,32	880 876,24
74	Dotations, subventions et participations	0,00	0,00	0,00
042	Opération d'ordre transfert entre sections	31 008,00	30 426,82	31 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	157,22	0,00
TOTAL RECETTES EXPLOITATION		1 472 078,00	876 341,36	954 000,00
RESULTAT SECTION EXPLOITATION		0,00	48 304,47	0,00

Le budget 2024 est équilibré par les recettes de vente d'eau (352 k€ perçus en 2023, 401 k€ prévus au BP 2024), les redevances d'assainissement par les usagers du service d'eau et d'assainissement (366 k€ perçus en 2023 et 350 k€ prévus au BP 2024 et la location des compteurs (30 k€ en 2023, 25 k€ prévus en 2024).

Le tarif est constitué d'une partie abonnement (**part fixe**) et d'une partie liée à la consommation (**part variable**). En 2023, les tarifs évoluent à compter du 1^{er} juillet 2023 (délibération du conseil municipal du 23/03/2023) :

DESIGNATION	Anciens Tarifs	Nouveaux Tarifs
COMPTEUR		
Location de compteur de diamètre 15 mm	6,64	8,00
Location de compteur de diamètre supérieur à 15 mm		80,00
DISTRIBUTION EAU		
Abonnement annuel Eau <i>par unité de logement</i>	46,06	50,00
0 à 40 m3	1,39	1,20
41 à 200 m3	0,46	
201 m3 et +	1,14	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES		
Abonnement annuel Assainissement <i>par unité de logement</i>	54,41	50,00
0 à 40 m3	1,27	1,20
41 à 200 m3	0,54	
201 m3 et +	0,90	

Cette variation tarifaire vise à simplifier les tranches de tarification (1 seule tranche à 1,20 €/m3) et fixer les tarifs de l'eau et l'assainissement à un niveau plus conforme par rapport aux autres communes du Pays du Mt Blanc et à la moyenne départementale.

S'ajoute également la participation forfaitaire au raccordement et à l'assainissement collectif (PFAC) versées par les détenteurs d'un permis de construire (0 k€ en 2023, 20 k€ prévus en 2024).

DETTE du BUDGET EAU et ASSAINISSEMENT

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le



ID : 074-217400852-20240328-DEL202419-DE

La dette du budget E&A représente une annuité de 64 k€, soit 15 k€ de frais financiers et 49 k€ de remboursement du capital des emprunts en 2024. L'encours de dette au 31/12/2023 est de 392 k€, en diminution constante.

En 2024, il est prévu de recourir à l'emprunt pour un montant de 472 k€ afin de financer les investissements.

	BP + DM 2023	CA 2023	BP 2024
Annuité dette existante	64 000	63 067	63 500
<i>dont intérêts</i>	<i>17 000</i>	<i>16 387</i>	<i>14 500</i>
<i>dont capital</i>	<i>47 000</i>	<i>46 680</i>	<i>49 000</i>
Emprunts nouveaux			472 000

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à un montant de **1 813 986,38 €**.

Art.	Chapitre	BP + DM 2023	CA 2023	BP 2024
001	Résultat d'investissement reporté			221 545,86
020	Dépenses imprévues	16 815,68	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections	31 008,00	30 426,82	31 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	47 000,00	46 680,34	49 000,00
20	Immobilisations incorporelles	60 000,00	0,00	15 000,00
	RAR	0,00		0,00
204	Subventions d'équipements versées			
21	Immobilisations corporelles	1 074 000,00	699 761,95	769 253,00
	RAR	234 854,32		528 187,52
23	Immobilisations en cours	80 000,00	0,00	200 000,00
	RAR	0,00		0,00
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	1 308 823,68	776 869,11	1 285 798,86
	Restes à réaliser	234 854,32		528 187,52
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT AVEC RAR	1 543 678,00	776 869,11	1 813 986,38

Les dépenses d'équipement concernent :

- Des frais d'études diverses (0 k€ en 2023, 15 k€ prévus au BP 2024),
- Des interventions sur la réfection des conduites et captages d'eau potable (604 k€ en 2023, 662 k€ prévus en 2024) pour répondre au besoin d'une importante opération de sécurisation des captages, avec 50% de subventions sollicitées en 2024 soit 297 k€,
- Des réparations sur les réseaux d'assainissement (85 k€ en 2023 et 92 k€ prévus au BP 2024),
- Du matériel et des outillages techniques (6 k€ en 2023 et 15 k€ prévus en 2024),
- La mise en séparatif et la remise en conformité des réseaux autour de la mairie (soit 200 k€ au BP 2024).

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le



ID : 074-217400852-20240328-DEL202419-DE

Art.	Chapitre	BP + DM 2023	CA 2023	BP 2024
001	Résultat d'investissement reporté	213 835,31		
021	Virement de la section de fonctionnement	585 658,00		45 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	225 420,00	219 732,98	250 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserve			566 250,93
	Affectation du résultat N-1			566 250,93
13	Subventions d'investissement	457 359,69	34 313,00	297 253,00
	RAR	61 405,00		183 482,45
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	472 000,00
21	Immobilisations corporelles		87 441,96	0,00
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		1 482 273,00	341 487,94	1 630 503,93
	Restes à réaliser	61 405,00		183 482,45
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT AVEC RAR		1 543 678,00	341 487,94	1 813 986,38
RESULTAT SECTION INVESTISSEMENT		0,00	-435 381,17	0,00

En 2024, les investissements sont financés par les subventions pour 297 k€ et par le recours à l'emprunt pour 472 k€.

4.2. BUDGET TRANSPORT

Ce budget retrace les opérations liées à l'offre de transport et de navettes ski-bus organisée par la commune avec le prestataire TRANSDEV.

➤ Section d'exploitation :

La section d'exploitation s'équilibre à **486 000 €**.

Ce budget est équilibré par une subvention du Budget Général prévue à hauteur de **486 000 €**, ne disposant pas d'autres ressources propres, compte tenu de la libre circulation pour l'accès aux navettes.

Art.	Chapitre	BP 2023	CA 2023	BP 2024
011	Charges à caractère général (sous traitance générale)	486 000,00	476 344,20	486 000,00
TOTAL DEPENSES EXPLOITATION		486 000,00	476 344,20	486 000,00

Art.	Chapitre	BP 2023	CA 2023	BP 2024
002	Résultat de fonctionnement reporté			
74	Subvention d'exploitation	486 000,00	476 344,20	486 000,00
TOTAL RECETTES EXPLOITATION		486 000,00	476 344,20	486 000,00
RESULTAT SECTION EXPLOITATION		0,00	0,00	0,00